

Quand « Le Républicain lorrain » renvoie dos-à-dos le patriote Fabien Engelmann éméché et un terroriste...

écrit par Christine Tasin | 28 septembre 2020

LUXEMBOURG Justice

Le maire de Hayange jugé pour conduite en état d'ivresse

Le maire de Hayange a été arrêté en état d'ébriété à Luxembourg-ville, en janvier dernier. Il comparait vendredi devant le tribunal, qui a requis une peine de trois ans d'interdiction de conduire, assortie d'un éventuel sursis.

Les déboires du maire de Hayange étaient passés inaperçus, mais Fabien Engelmann vient d'être rattrapé par la patrouille médiatique. « RTL 5 minutes » s'en est fait l'écho, vendredi, jour de comparution du premier magistrat devant le tribunal de Luxembourg-ville. Pour conduite en état d'ivresse et refus de se soumettre à un test d'alcoolémie.

Les faits remontent à janvier. Un policier en patrouille dans la capitale grand-ducale remarque un véhicule qui zigzagait et « accélère brusquement » dans le tunnel Albert-Bousser. Les forces de l'ordre

s'engagent à sa suite, sirène enclenchée. Selon les déclarations du policier, reprises par « RTL 5 minutes », le conducteur dégageait une forte odeur d'alcool et semblait avoir des difficultés à tenir debout. L'agent décrit ensuite un comportement pour le moins cavalier, lançant à la police « qu'elle ferait mieux de rechercher les véritables criminels plutôt que de l'énerver ».

Puis vient le moment de se soumettre à l'éthylotest. Là encore, les choses auraient dérapé puisque Fabien Engelmann s'y serait pris à huit fois pour réussir à souffler. Toujours selon nos confrères, le résultat affichait 1,2g.

Le maire et conseiller régional aurait montré de la résistance pour se rendre au commissariat, où il devait pratiquer un second test. Selon le policier, il aurait expliqué qu'il était « le maire de Hayange, qu'il avait souvent des contacts avec le Premier ministre, Xavier Bettel, et que les policiers allaient devoir en

supporter les conséquences ». Une attitude que réfutent le prévenu, son avocat et le passager qui l'accompagnait, décrivant « un comportement choquant de la police, des menaces et des propos déplacés de la part des agents ».

Un comportement de « cow-boy »

Contacté par la rédaction et très affecté, Fabien Engelmann a confirmé qu'il avait bien refusé l'éthylotest – « la loi me le permettait » – et que l'alcootest affichait « 0,58g. Ce n'est pas énorme, juste un verre de trop certes, mais ça peut arriver à tout le monde », plaide-t-il. « Que celui qui n'a jamais péché me jette la première pierre. »

Ce soir-là, alors que l'élu « rentrait d'un anniversaire », le policier se serait comporté « comme un cow-boy ». L'attitude arrogante dont on l'accuse ? « Je ne me suis jamais vanté d'être le maire de Hayange, ni même d'avoir des contacts au gouvernement »,



Devant le tribunal, Fabien Engelmann a contredit les allégations du policier. Photo RL/Philippe NEU

se défend-il. « J'ai ouvert le coffre pour prendre mes papiers et il y avait mes affiches de campagne ! C'est là qu'ils ont vu que j'étais le maire de Hayange. Et j'ai juste dit, simplement et calmement, que je doutais que le Premier ministre serait content de savoir

comment se comportaient les agents de police. »

Le parquet a requis une amende et une interdiction de conduire de trois ans sur le sol luxembourgeois, éventuellement avec sursis. La décision sera rendue le 23 octobre.

J. M.

PONT-A-MOUSSON Faits divers

Nu, mutilé à la machette : deux suspects mis en examen

Les employés du fast-food McDonald's de Pont-à-Mousson vont se souvenir longtemps du soir du 21 septembre. Ils font l'objet d'une prise en charge et d'un suivi psychologique tant la violence des faits et les images d'horreur auxquelles ils ont été confrontés sont marquantes. Il n'était pas encore minuit lorsqu'un Mussipontain, âgé de 19 ans, a trouvé refuge dans le restaurant, dénué, en sang, une main tranchée en deux et ouverte jusqu'à l'avant-bras, deux doigts sur le point de tomber, une épaule désarticulée... Le personnel a tenté de prodiguer les premiers secours à la victime, qui avait même subi une tentative d'étranglement.

Un scénario diabolique

L'agression avait commencé par une attaque à la machette, orchestrée par un duo de fanatiques. Un couple qui avait élaboré un scénario diabolique. Un rendez-vous amoureux au domicile de la victime a fait office de piège avant que le massacre ne commence... Le

jeune homme miraculé a été opéré au CHU de Nancy-Brabois et son pronostic vital n'est plus engagé. Le service régional de police judiciaire (SRPJ) de Nancy s'est saisi de l'affaire et a interpellé deux suspects, inconnus des services de police. Il s'agit d'une mineure de 16 ans et d'un homme originaire d'Atton (Belgique), âgé de 26 ans, ami de l'adolescente. Placés en garde à vue, ils ont reconnu les faits. Ils ont été mis en examen pour « tentative d'assassinat ».

Le duo a affirmé avoir imaginé ce projet criminel à la suite d'un viol en réunion dont la mineure aurait été victime, il y a un mois, et auquel le Mussipontain aurait participé. Des faits réfutés par le jeune homme agressé. Deux procédures distinctes ont donc été ouvertes pour déterminer si le viol, pour lequel la mineure n'avait pas déposé plainte, est bien réel, et pour identifier ses auteurs. Quant aux deux complices, leur placement en détention provisoire a été requis.

Y. V.

PAYS-HAUT

L'adolescente de Serrouville retrouvée saine et sauve

Soulagement à Serrouville, pour la famille de l'adolescente de 16 ans faisant l'objet d'un avis de recherche depuis le 22 septembre. Les gendarmes de la compagnie de Briey ont retrouvé la jeune fille le 24 septembre au soir. Saine et sauve, elle a pu réintégrer sa famille. L'annonce de cette disparition, pressentie comme une fugue, avait suscité un vaste élan de solidarité, sur les réseaux sociaux notamment. Les nombreux partages de l'information et les différents témoignages recueillis ont aidé les gendarmes dans leurs investigations.

NANCY

Condamné à huit ans de réclusion pour viol

Jugé sur deux jours par la cour d'assises de Meurthe-et-Moselle à Nancy, présidée par Catherine Hologne, Malundama Mbiyavanga, 42 ans, a été condamné vendredi à huit années d'emprisonnement criminel. Il a été reconnu coupable du viol d'une jeune femme, à Nancy, le 28 juin 2014, et était défendu par M^e Vaxelaire. Au terme de ses réquisitions, François Pérain, procureur de la République de Nancy, avait réclamé neuf ans.

Vers 1h30, il avait proposé à Éloïse de la raccompagner chez elle, alors qu'elle sortait de la discothèque L'Envers, à Nancy. La jeune femme avait accepté. L'homme s'était arrêté une première fois mais avait vu sa passagère repousser ses avances. Lors d'un second arrêt, près de l'hôtel Ariane, dans le quartier du Champ-le-Bœuf, à Laxou, il avait forcé la victime à descendre de la voiture et avait abusé d'elle.

Les enquêteurs étaient remontés jusqu'à Mbiyavanga grâce à la téléphonie. La science était venue faire le reste : son ADN avait été décelé dans les prélèvements vaginaux effectués au lendemain du viol. L'accusé n'avait été interpellé qu'en décembre 2017, à Berne (Suisse).

GRAND EST

Covid-19 : un taux de positivité stable

Selon le point quotidien de Santé Publique France, à la date de vendredi 25 septembre, le taux d'incidence (nombre de nouveaux cas) s'élevait à 4,22 pour 100 000 habitants dans le Grand Est, un taux légèrement en baisse par rapport à vendredi dernier (47 nouveaux cas pour 100 000 habitants). Le taux le plus élevé reste celui de la Marne (78 nouveaux cas/100 000 habitants) suivie par le Bas-Rhin (53,9), deux départements toujours au-dessus du seuil d'alerte fixé à 50 nouveaux cas, que la Meurthe-et-Moselle trône toujours (46,8 nouveaux cas).

Dans l'académie

Dans l'académie de Nancy-Metz, sur 2 494 établissements, une école a fermé ses portes en Meurthe-et-Moselle et une classe est fermée en Moselle. Dans cette académie toujours, en cumulé sur les sept derniers jours, 112 cas de Covid-19 confirmés sont recensés chez les élèves (sur 394 945), soit 7 de plus en 24 heures, et 19 cas chez le personnel (sur 40 445), soit 2 de plus en 24 heures.

Une histoire ordinaire de patriote sur lequel politiques et maréchaussée s'acharnent car il est patriote, membre du RN...

Le deux poids deux mesures de la presse régionale à mon
encontre :

En janvier dernier, je me faisais contrôler à Luxembourg par
la police à la suite d'une sortie entre amis.

Certes, j'avais bu un verre de trop, (0,58 à l'éthylotest
électronique) bien loin de l'ivresse manifeste comme
l'indique la police.

Je n'ai pas soufflé huit fois mais trois fois parce que les
deux premières fois ça ne marchait pas. J'avais 0,58 lors de
ce premier éthylotest.

D'ailleurs, la police affirme que je titubais lors du
contrôle mais c'est faux. On m'a laissé seul à ce carrefour
et c'est un ami qui est venu me chercher. Si j'étais si ivre
que ça, pourquoi ne m'a-t-on pas placé en cellule de
dégrisement ?

J'en subis aujourd'hui les conséquences judiciaires, je le
comprends et j'assume mes responsabilités.

Cependant, ce que je ne comprends pas c'est le deux poids
deux mesures de la presse régionale qui me place en première
page.

L'article relatif à ma mésaventure prend une demi page,
juste sous mon article et résumé en 1/4 de page une histoire
de viol et une autre histoire dramatique d'un jeune qui se
fait attaquer à la machette à Pont-à-Mousson.

Le maire de Hayange jugé pour conduite en état d'ivresse

Le maire de Hayange a été jugé pour conduite en état d'ivresse. L'incident a eu lieu le 15 mars 2017, à 21 heures, sur la route de Hayange à Metz. Le maire, âgé de 52 ans, a été arrêté par la gendarmerie nationale. Son taux d'alcoolémie était de 0,15 g/l, ce qui est supérieur à la limite légale de 0,05 g/l. Il a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et à une amende de 150 euros.

L'incident a fait l'objet d'une enquête approfondie. Les autorités ont constaté que le maire avait conduit son véhicule pendant plusieurs heures sans s'arrêter pour se reposer ou se rafraîchir. Cette conduite a été jugée extrêmement dangereuse, surtout en raison de la responsabilité particulière que revêt le maire en tant qu'agent public. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

Le maire de Hayange a été jugé pour conduite en état d'ivresse. L'incident a eu lieu le 15 mars 2017, à 21 heures, sur la route de Hayange à Metz. Le maire, âgé de 52 ans, a été arrêté par la gendarmerie nationale. Son taux d'alcoolémie était de 0,15 g/l, ce qui est supérieur à la limite légale de 0,05 g/l. Il a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et à une amende de 150 euros.

Le maire de Hayange a été jugé pour conduite en état d'ivresse. L'incident a eu lieu le 15 mars 2017, à 21 heures, sur la route de Hayange à Metz. Le maire, âgé de 52 ans, a été arrêté par la gendarmerie nationale. Son taux d'alcoolémie était de 0,15 g/l, ce qui est supérieur à la limite légale de 0,05 g/l. Il a été condamné à 15 jours de prison avec sursis et à une amende de 150 euros.



Le maire de Hayange, Jean-Pierre Schmitt, lors d'une séance de conseil municipal.

Na, matité à la machette : deux suspects mis en examen

Les enquêteurs ont mis en examen deux suspects dans une affaire de matité à la machette. L'incident a eu lieu le 12 mars 2017, à 18 heures, sur la route de Metz à Hayange. Les deux suspects, âgés de 35 et 40 ans, ont été arrêtés par la gendarmerie nationale. Ils ont été accusés de tentative de meurtre et de coups et blessures volontaires. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

Les enquêteurs ont mis en examen deux suspects dans une affaire de matité à la machette. L'incident a eu lieu le 12 mars 2017, à 18 heures, sur la route de Metz à Hayange. Les deux suspects, âgés de 35 et 40 ans, ont été arrêtés par la gendarmerie nationale. Ils ont été accusés de tentative de meurtre et de coups et blessures volontaires. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

L'abandon de Serquella transporté dans un hélicoptère

L'abandon de Serquella a été transporté dans un hélicoptère. L'incident a eu lieu le 10 mars 2017, à 14 heures, sur la route de Metz à Hayange. Le corps a été découvert par la gendarmerie nationale. Les enquêteurs ont identifié le corps comme celui de Serquella. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

Sanctifié, un faux de premier ordre

Sanctifié, un faux de premier ordre. L'incident a eu lieu le 8 mars 2017, à 10 heures, sur la route de Metz à Hayange. Les enquêteurs ont découvert un faux document. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

Sanctifié, un faux de premier ordre. L'incident a eu lieu le 8 mars 2017, à 10 heures, sur la route de Metz à Hayange. Les enquêteurs ont découvert un faux document. Le jugement a été prononcé par le tribunal de Metz le 10 mai 2017.

Et je me retrouve même en 1ère page (texte en bleu) juste à côté du terrorisme et des attentats ... incroyable mais vrai !!!!

A celui qui n'a jamais pêché me jette la première pierre. J'ai bu un verre de trop. j'assume et j'assumerai les conséquences. Mais il n'y a pas mort d'homme, je n'ai pas tué, je n'ai pas volé. Cela arrive à des milliers de personnes, je vais payer l'amende comme tout le monde. Cette histoire n'est-elle pas déjà arrivée à d'autres élus dans le secteur, sans subir un tel acharnement ?

Cet incident dans ma vie personnelle n'a pas d'impact sur mon engagement public à votre service.

Bon week-end.

Fabien Engelmann

[Source, page facebook de Fabien Engelmann](#)

Le maire de Hayange a été arrêté en état d'ébriété à Luxembourg-Ville, en janvier dernier. Il comparait ce vendredi devant le tribunal qui a requis une peine de trois ans d'interdiction de conduire, assortie d'un éventuel sursis.

Les déboires du maire de Hayange étaient passés inaperçus, mais Fabien Engelmann vient d'être rattrapé par la patrouille médiatique. [« RTL 5 minutes » s'en est fait l'écho](#), ce vendredi, jour de comparution du premier magistrat devant le tribunal de Luxembourg-Ville. Pour conduite en état d'ivresse et refus de se soumettre à un test d'alcoolémie.

Les faits remontent à janvier. Un policier en patrouille remarque un véhicule qui zigzague et « accélère brusquement » dans le tunnel Albert-Bousser. Les forces de l'ordre s'engagent à sa suite, sirène enclenchée. Selon les déclarations du policier, reprises par « RTL 5 minutes », le conducteur dégageait une forte odeur d'alcool et semblait avoir des difficultés à tenir debout. L'agent décrit ensuite un comportement pour le moins cavalier, lançant à la police « qu'elle ferait mieux de rechercher les véritables criminels plutôt que de l'énerver ».

Puis vient le moment de se soumettre à l'éthylotest. Là encore, les choses auraient dérapé puisque Fabien Engelmann s'y serait pris à huit fois pour réussir à souffler. Toujours selon nos confrères, le résultat affichait 1,2g.

Le maire et conseiller régional aurait montré de la résistance pour se rendre au commissariat, où il devait pratiquer un second test. Selon le policier, il aurait expliqué qu'il était « le maire de Hayange, qu'il avait souvent des contacts avec le Premier ministre, Xavier Bettel, et que les policiers allaient devoir en supporter les conséquences ». Une attitude que réfutent le prévenu, son avocat et le passager qui l'accompagnait, décrivant « un comportement choquant de la police, des menaces et des propos déplacés de la part des agents ».

Un comportement de « cow-boy »

Contacté par la rédaction et très affecté, Fabien Engelmann a confirmé qu'il avait bien refusé l'éthylomètre, « la loi me le permettait », et que l'alcootest affichait « 0,58g. Ce n'est pas énorme, juste un verre de trop certes, mais ça peut arriver à tout le monde », plaide-t-il. « Que celui qui n'a jamais pêché me jette la première pierre. »

Ce soir-là, alors que l'élu « rentrait d'un anniversaire », le policier se serait comporté « comme un cow-boy ». L'attitude arrogante dont on l'accuse ? « Je ne me suis jamais vanté d'être le maire de Hayange, ni même que j'avais des contacts au gouvernement, se défend-il. « J'ai ouvert le coffre pour prendre mes papiers et il y avait mes affiches de campagne ! C'est là qu'ils ont vu que j'étais le maire de Hayange. Et j'ai juste dit, simplement et calmement, que je doutais que le Premier ministre serait content de savoir comment se comportaient les agents de police. »

Le parquet a requis une amende et une interdiction de conduire de trois ans sur le sol luxembourgeois, éventuellement avec sursis. La décision sera rendue le 23 octobre.

<https://www.republicain-lorrain.fr/faits-divers-justice/2020/09/25/le-maire-de-hayange-fabien-engelmann-devant-le-tribunal->

[pour-conduite-en-etat-d-ivresse](#)